

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 20 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TIZAC DE LAPOUYADE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric FERCHAUD, Maire.

**Présents** : M. Lionel ARTIGUES, Mme Céline BRUNETEAU, M. Mikaël DAVIAU, M. Frédéric FERCHAUD, M. Tony LABORY, Mme Gaëlle LAUD, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Carole MARVIER,

**Absents excusés**: Mme Marie DARIOL, M. Christian GASTEUIL, M. Jean-Pierre ROLLAND

**Absents** :

**Pouvoir** : Mme Marie DARIOL donne pouvoir à Mme Gaëlle LAUD,

M. Christian GASTEUIL donne pouvoir à M. Lionel ARTIGUES

M. Jean-Pierre ROLLAND donne pouvoir à M. Frédéric FERCHAUD

**Date de la convocation** : 13 février 2026

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

Adoption du dernier compte rendu du conseil municipal

- Projet de dossier fonds de concours LA CALI 2026
- Indemnité du maire et des adjoints

Questions et informations diverses

Madame Gaëlle LAUD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

La délibération concernant l'indemnité du maire et des adjoints est retiré de l'ordre du jour en début de séance. En effet, le Maire et ses adjoints ont décidés de maintenir le montant de leur indemnités alors qu' une loi du 22 décembre 2025 permettait aux élus de revaloriser leurs indemnités.

## DELIBERATION N° 0120022026

**Objet : Projet de dossier fonds de concours LA CALI 2026**

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers municipaux le projet de rénovation de l'ancienne épicerie dans le but de le proposer à la location pour une activité de traiteur.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant l'installation électrique, l'installation d'un chauffe-eau et la réalisation d'un plafond en placo-plâtre avec une peinture.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de déposer une demande de fonds de concours auprès de La Cali pour les projets d'équipements ou d'infrastructures.

Après avoir écouté ces explications, et en avoir délibéré, le conseil Municipal décide au vu du plan de financement ci-dessous :

<u>DEPENSES</u>	MONTANT HT	TVA 20 %	MONTANT TTC
INSTALLATION ELECTRIQUE	7 354,53 €	1 470,91 €	8 825,44 €
POSE CHAUFFE-EAU	889,06 €	177,81 €	1 066,87 €
PLACOPLATRE ET PEINTURE	2 400,00 €		2 400,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>10 643,59 €</b>	<b>1 648,72 €</b>	<b>12 292,31 €</b>

<u>RECETTES</u>	LA CALI 25 %	AUTO FINANCEMENT	MONTANT TTC
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>2 660.89 €</b>	<b>9 631.42 €</b>	<b>12 292,31 €</b>

de CONFIRMER l'opération « rénovation de l'ancienne épicerie » qui sera inscrite en section d'investissement du budget communal 2026,

ARRETE les modalités de financement de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de demande de subvention de La Cali pour l'exercice 2026,

PRECISE qu'il convient de finaliser la « rénovation de l'ancienne épicerie » afin de proposer le local à la location.

<b>VOTE</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
-------------	------------------	-------------------	------------------------

## Questions diverses :

Monsieur le Maire remercie les conseillers et les bénévoles pour leurs implications suite à la tempête. Il demande une vigilance particulière à chacun sur l'entretien de nos arbres et haies afin de limiter les dégâts à venir lors des prochains coups de vent.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les travaux concernant les lignes téléphoniques qui ont été endommagées lors de la tempête débuteront le 20 mars 2026.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur l'avancée des travaux à l'épicerie. La plâtrerie, l'isolation, la plomberie et la peinture sont terminées.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal, être entré en contact avec notre avocate concernant l'affaire TILLET FAURIE Martine car nous n'avons pas commencé à percevoir les premiers remboursements.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que deux devis ont été fait afin de déplacer la chambre froide de l'épicerie via la salle des fêtes. L'étude se fera lors du prochain budget.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les travaux concernant le trou au pignon du gymnase s'effectueront le 21 février 2026.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21 h 45.